

A.

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 14 septembre 2009 relative au Plan Pluriannuel d'investissement

Comme vous le soulignez très justement, la planification financière des investissements et leur mode de financement sont un exercice complexe, mais l'enjeu est primordial.

La Ville d'Annecy-le-Vieux s'est dotée, comme la plupart des Collectivités Territoriales de notre taille, d'outils permettant de connaître les évolutions pluriannuelles en matière de financement des investissements.

Le Plan Pluriannuel des Investissements, ou P.P.I, est un outil de travail qui permet donc à la Municipalité de se projeter dans l'avenir en planifiant les différentes opérations du programme politique sur la durée du mandat.

Ces opérations sont celles qui avaient été définies préalablement aux élections et elles prennent en compte la volonté exprimée lors du dernier Conseil Municipal de réduire l'endettement de la commune.

Cet outil se justifie particulièrement pour la programmation budgétaire des opérations pluriannuelles telles que les aménagements Vignières-Pommaries, les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite qui font l'objet chaque année d'une enveloppe inscrite au budget primitif, ou encore pour le programme de travaux liés au développement durable.

En tout état de cause, ce document de travail interne réexaminé chaque année permet de se projeter tout en autorisant une certaine souplesse dans le recalage éventuel des opérations d'investissement. En effet, le PPI, document politique municipal, n'est pas un cadre fixe, mais une orientation pluriannuelle d'investissement.

Du point de vue de la réglementation en vigueur, la Municipalité n'a pas d'obligation de soumettre ce document interne au vote du Conseil Municipal ; toutefois, le P.P.I. qui sera remis à jour dans le courant de l'automne, pourra être présenté lors de la Commission des Finances qui examinera le projet de budget primitif de l'exercice 2010.